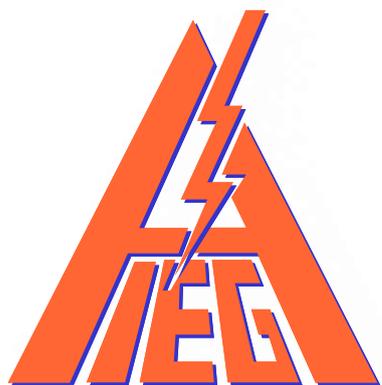


Rapport annuel

2015



*Association Intercommunale
d'Étude et d'Exploitation
d'Électricité et de Gaz*

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège social : Hôtel de Ville de et à 5670 Viroinval

Siège administratif et technique : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

 085/27.49.00

 www.aieg.be

N° TVA : BE 202.555.004



Mesdames, Messieurs,

*Les rapports qui vous sont présentés ont traités aux activités de l'**Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz** au cours de son soixantième exercice social.*

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce ses missions de service public dans le domaine de la distribution d'électricité en s'adaptant aux nouvelles réglementations suite à sa désignation en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion et les situent en rapport aux contextes économiques, industriels et sociaux, tant sur le plan national que régional.

Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale dans cet environnement.

Qu'ils reçoivent nos remerciements pour la confiance témoignée, gage de notre pérennité et de notre développement.

Table des matières

Informations générales	7
<i>Constitution & Statuts</i>	8
<i>Modifications Statutaires</i>	10
<i>Historique</i>	11
<i>Liste des Associés</i>	12
<i>Répartition des Parts Sociales</i>	13
Organes de gestion	15
<i>Conseil d'Administration</i>	16
<i>Comité de Gestion</i>	17
<i>Commissaire Réviseur</i>	17
<i>Comité de Rémunération</i>	17
<i>Hommage</i>	18
Au fil de l'actualité	19
<i>L'Impression 3D</i>	20
<i>ATRIAS</i>	21
<i>L'éclairage public</i>	22
<i>Enfouissement du réseau MT de la commune d'Ohey</i>	23
<i>Revitalisation du centre-ville d'Andenne</i>	25
Rapport d'activités de l'Intercommunale	27
<i>Investissements</i>	28
<i>Longueur réseaux GRD</i>	29
<i>Cabines, postes aériens, armoires trottoirs et transformateurs</i>	29
<i>Nombre de clients protégés, compteurs à budget</i>	29
<i>Récapitulatif des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau</i>	30
<i>Différence des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau</i>	31
<i>Energie transitée</i>	32
<i>Evolution de la température</i>	33
Comptes annuels de l'Intercommunale	35
Rapports de gestion du Conseil d'Administration	55
<i>Rapport de gestion du Conseil d'Administration</i>	56
<i>Augmentation de capital E par apport en nature</i>	59
<i>modification statutaire « création des parts E » - gestion éclairage public</i>	60
Répartition du trop-perçu	61
<i>Prélèvements et affectations</i>	62
<i>Attribution du trop perçu</i>	62
<i>Rémunération capital libéré</i>	62
<i>Dividendes distribués au 31 décembre 2015</i>	63
Rapport du Commissaire Réviseur	65
<i>Rapport du Commissaire Réviseur</i>	66
Liste des adjudicataires	69
<i>Marchés publics – Modes de passation</i>	70

2

0

Informations générales

15

Le 10 février 1956, a été fondée, sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, l'Intercommunale pure dénommée :

Association Intercommunale d'Étude et d'Exploitation d'Électricité et de Gaz.



Elle est constituée conformément à la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et au décret du 05 décembre 1996 relatif aux intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la Région Wallonne. Elle répond intégralement aux stipulations de la loi du 10 mars 1925.

Les statuts initiaux ont été approuvés par Arrêté Royal du 22 février 1956 et ont été modifiés à diverses reprises. La deuxième prorogation de la société a été actée au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dressé le 21 juin 1996, publié aux annexes du Moniteur belge du 11 septembre 1996 sous le numéro 960911-29 page 13.

Les dernières modifications statutaires ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2015.

Les actes, relatifs à toutes les modifications statutaires, sont repris chronologiquement ci-après :

MODIFICATIONS STATUTAIRES

<i>Assemblées Générales Extraordinaires du</i>	<i>Arrêtés d'approbation du</i>	<i>Publications aux annexes du Moniteur belge</i>
10/02/1956	A.R. du 22/02/1956	08/04/1956 - nr 6334
04/02/1957	A.R. du 11/05/1957	
29/10/1957	A.R. du 10/05/1958	
22/05/1969	A.R. du 29/09/1970	19/12/1970 - page 13073
27/05/1971	A.R. du 12/10/1971	
17/05/1973	A.R. du 09/10/1973	
20/06/1974	A.R. du 12/11/1974	20/03/1975 - page 6092
19/06/1975	A.R. du 22/10/1975	19/12/1975 - page 33684
28/02/1976	A.R. du 03/06/1976	26/08/1976 - page 26959
15/06/1979	A.R. du 18/09/1979	21/09/1979 - page 15195
03/05/1986	Prorogation	03/07/1985 - page 181
20/06/1986	A.M. du 17/10/1986	08/11/1986 - page 15361
17/06/1988	A.M. du 19/09/1988	15/12/1988 - page 881215
08/09/1988	A.M. du 21/12/1988	15/02/1989 - page 890215
18/06/1993	A.M. du 20/09/1993	30/09/1993 - page 930930
	A.M. du 12/11/1993	24/11/1993 - page 931124
09/09/1994	A.M. du 25/10/1994	08/12/1994 - page 941208
16/06/1995	A.M. du 11/08/1995	15/09/1995 - page 950915
21/06/1996	A.M. du 13/08/1996	11/09/1996 - page 960911
20/06/1997	A.M. du 08/09/1997	26/09/1997 - page 25389
12/12/1997	A.M. du 23/02/1998	11/03/1998 - page 6488
18/06/1999	A.M. du 04/08/1999	28/08/1999 - page 230
10/12/1999	A.M. du 25/01/2000	25/02/2000 - page 49
14/12/2001	A.M. du 07/02/2002	15/03/2002 - page 83
13/12/2002	A.M. du 12/02/2003	18/03/2003 - page 13004
17/12/2004	A.M. du 16/02/2005	07/03/2005 - page 9243
01/12/2006	A.M. du 14/02/2007	14/03/2007 - page 13721
15/06/2007	A.M. du 28/05/2008	10/06/2008 - page 84521
19/06/2008	A.M. du 02/09/2008	29/07/2009 - page 108516
15/12/2011	Prorogation	27/04/2012 - page 81121
14/06/2012	A.M. du 14/09/2012	11/04/2013 - page 56628
04/10/2012	A.M. du 05/12/2012	11/04/2013 - page 56629
17/06/2015	A.M. du 09/09/2015	24/11/2015 - page 164518

HISTORIQUE

L'A.I.E.G. Association Intercommunale travaillant tant comme exploitant que comme conseiller spécialisé dans quatre provinces, est composée exclusivement de pouvoirs publics.

Elle a été autorisée par Arrêté Royal du 30.12.1955 et constituée le 10 février 1956 par les communes de Namêche et de Spy. Depuis lors, d'autres communes ont rejoint l'A.I.E.G. qui est composée actuellement de cinq communes où elle est désignée en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution et de quatorze communes en conseil.

L'Association a pour objet :

- L'établissement et l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution par tous les moyens quelconques, soit pour l'électricité, le gaz, l'eau ou la chaleur ou toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;*
- La gestion des moyens administratifs, commerciaux et techniques de chaque associé pour cet objet en vue d'une meilleure coordination et d'une rationalisation plus poussée de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;*
- L'étude et la promotion de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur, et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ainsi que d'assurer à ses associés, le concours de ses services administratifs et techniques, tant au point de vue étude, que surveillance des moyens de production, d'achat, de transport et de distribution ainsi que de contrats en tous genres liant un associé quelconque à un tiers ;*
- Le financement des activités de l'Intercommunale ou à celles de cessions ou d'apports en droit d'usage.*
- L'étude, l'installation et l'exploitation de services publics d'éclairage public, y compris décoratifs, en ce compris, les prestations d'entretien, préventif et curatif, normal et spécial, telles que définies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, l'approvisionnement électrique des points d'éclairage public, le renouvellement et l'extension des installations existantes, en ce compris les missions d'études et de financement qui y sont liées.*

En 2015, elle a assuré la gestion des réseaux de distribution d'électricité dans les provinces de Namur et du Hainaut.

LISTE DES ASSOCIÉS

Capital « B et A »

<i>Provinces</i>	<i>Communes</i>
<i>Namur</i>	<i>Andenne *</i>
	<i>Namur **</i>
	<i>Ohey *</i>
	<i>Viroinval *</i>
<i>Hainaut</i>	<i>Rumes *</i>

Capital « A »

<i>Provinces</i>	<i>Communes</i>
<i>Namur</i>	<i>Anhée</i>
	<i>Beauraing</i>
	<i>Dinant</i>
	<i>Gesves *</i>
	<i>Houyet</i>
	<i>Jemeppe S/Sambre</i>
	<i>Mettet</i>
	<i>Rochefort</i>
	<i>Sambreville</i>
	<i>Walcourt</i>
<i>Brabant</i>	<i>Incourt</i>
	<i>Jodoigne</i>
<i>Hainaut</i>	<i>Tournai</i>

* *Communes où l'A.I.E.G. a été désignée Gestionnaire de Réseaux de Distribution.*

** *A.I.E.G. opérateur sur les sections de Flawinne, Marche-Les-Dames, Saint-Marc et Vedrin.*

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES

<i>Désignation des Associés</i>	<i>Nombre de Parts</i>	<i>Souscrites</i>	<i>Non Appelées</i>	<i>Libérées</i>
<i>Andenne</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
	212.426 B1	5.310.650,00	3.920.412,24	1.390.237,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	25.956 E	2.595.600,00	0,00	2.595.600,00
<i>Total Andenne</i>	248.864	8.168.300	4.102.267	4.066.033
<i>Namur</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
	188.327 B1	4.708.175,00	2.770.736,75	1.937.438,25
	5.000 E	500.000,00		500.000,00
<i>Total Namur</i>	193.331	5.208.275,00	2.770.736,75	2.437.538,25
<i>Ohey</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	30.454 B1	761.350,00	555.785,50	205.564,50
	4.598 E	459.800,00	0,00	459.800,00
<i>Total Ohey</i>	35.053	1.221.175	555.786	665.390
<i>Rumes</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	123.843 B1	3.096.075,00	2.227.543,10	868.531,90
	6.291 E	629.100,00	0,00	629.100,00
<i>Total Rumes</i>	130.135	3.725.200	2.227.543	1.497.657
<i>Viroinval</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	119.244 B1	2.981.100,00	2.216.974,41	764.125,59
	6.493 E	649.300,00	0,00	649.300,00
<i>Total Viroinval</i>	125.738	3.630.425	2.216.974	1.413.451
<i>Gesves</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	2.497 E	249.700,00	0,00	249.700,00
<i>Total Gesves</i>	2.498	249.725	0	249.725
<i>Anhée</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Beauraing</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Dinant</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Houyet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Incourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Jemeppe-sur-Sambre</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
<i>Jodoigne</i>	3 A	75,00	0,00	75,00
<i>Mettet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Rochefort</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Sambreville</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Tournai</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
<i>Walcourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Total</i>	18	450	0	450
<i>Total des parts</i>	28 A	700,00	0,00	700,00
	674.294 B1	16.857.350,00	11.691.452,00	5.165.898,00
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	50.835 E	5.083.500,00	0,00	5.083.500,00
<i>Total général</i>	735.637	22.203.550,00	11.873.306,69	10.330.243,31

Organes de gestión

15

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Mr VERBORG Francis

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Vice-Président

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Membres

Me BALAND Brigitte

Conseillère communale à la Ville de Namur

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Mr DELIZEE Jean-Marc

Bourgmestre de la Commune de Viroinval

Mme DESMONS M-Ange

Conseillère communale de la Commune de Rumes

Mr EERDEKENS Claude

Bourgmestre à la Ville d'Andenne

Mr GILON Christophe

Bourgmestre de la Commune d'Ohey

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mme KLEIN Dorothee

Conseillère communale à la Ville de Namur

Mme LEONARD Françoise

Echevine à la Ville d'Andenne

Mr LHOSTE Dimitri

Conseiller communal à la Ville de Namur

Mme MALISOUX Elisabeth

Echevine à la Ville d'Andenne

Mme MAUGUIT M-Christine

Conseillère communale à la Ville d'Andenne

Mr PAULET José

Bourgmestre de la Commune de Gesves

Mr PLUME François

Echevin de la Commune de Sambreville

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

COMITÉ DE GESTION

Président

Mr VERBORG Francis

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Vice-Président

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Membres

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mme LEONARD Françoise

Echevine à la Ville d'Andenne

Mme MALISOUX Elisabeth

Echevine à la Ville d'Andenne

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

COMMISSAIRE RÉVISEUR

SCPRL BRANKAER PH & PARTNERS, Réviseurs d'entreprises,
Représentée par Philippe BRANKAER

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Président

Mr VERBORG Francis

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Vice-Président

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Membres

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mme LEONARD Françoise

Echevine à la Ville d'Andenne

Mme MALISOUX Elisabeth

Echevine à la Ville d'Andenne

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

HOMMAGE

A Monsieur Francis VERBORG,



Monsieur Francis VERBORG s'est éteint le samedi 28 novembre 2015. Il n'avait que 68 ans.

Désigné Membre du Conseil d'Administration de l'AIEG dès 1995, il fera partie du Comité de Gestion et sera élu Président de notre Intercommunale le 15 juin 2007.

Soucieux des deniers publics, tant dans ses fonctions de Directeur des finances à la Ville de Namur, que d'Echevin des finances à la Ville d'Andenne, il appliqua la même rigueur en sa qualité de Président de l'AIEG.

Il participa au développement de notre Intercommunale. Proche des dossiers, il mit sa grande expérience financière au service de tous.

Il restera cependant dans nos mémoires comme un Président dévoué, humaniste, juste et proche de l'ensemble des membres du personnel.

Homme très pudique, il n'a jamais parlé publiquement de son état de santé, il fut disponible même dans les périodes les plus difficiles.

Merci Monsieur le Président.

Au fil de l'actualité

20

15

L' IMPRESSION 3D

*L'AIEG suit de près l'évolution de nouvelles technologies dont l'impression 3D. Elle participe à la création d'un laboratoire numérique constitué sous forme d'une asbl : **LabInAndenne**.*

Il y a encore quelques années, l'impression d'objets en 3D relevait du fantasme ou de la science-fiction, soit des deux en même temps. Désormais, imprimer chez soi un objet de la vie quotidienne n'est plus un rêve mais bien une réalité.

L'impression 3D est là.

Depuis les années 1980, ce concept n'a cessé d'évoluer et de se développer. Il touche enfin le grand public avec les premières imprimantes 3D. Même si les usages sont encore limités, la communauté est bien présente et développe des applications à vitesse grand V. Le concept du «Do it Yourself» (littéralement, «faites-le vous-même») s'apprête à vivre sa révolution technologique avec les imprimantes 3D. Au-delà du simple outil de bricolage avancé, il s'agit bien d'une évolution technologique sans précédent, que ce soit sur un plan professionnel ou personnel.

D'aucun parle d'une nouvelle révolution industrielle. Il est peut-être un peu tôt pour estampiller cette nouvelle technologie comme une « révolution », mais il s'agit assurément d'un bond en avant. Quand on pense à l'impression 3D, les premières images qui nous viennent en tête sont la synthèse quasi-immédiate d'objets du quotidien.

Médecine

Les applications dans le domaine médical sont très prometteuses, mais aussi très impressionnantes !

Dans certains laboratoires à travers le monde, il est déjà possible d'utiliser des cellules souches en tant que matériau d'impression. Pour vulgariser, cela permet de créer un objet à base de cellules vivantes. De cette impression expérimentale à l'impression d'organes fonctionnels, il n'y a qu'un pas.

Les implications sont alors monumentales et infinies. Sans rentrer dans un cours de biologie avancé, remplacer des cellules défectueuses (cancer, ou encore alzheimer) est une hypothèse de recherches. Plus de problèmes de rejets des greffes, les organes ou membres « imprimés » le seraient à partir des cellules souches du patient.

Bien évidemment, des complications sont à prévoir sur un plan éthique, voire sur un plan philosophique. Pour l'heure, la priorité est donnée à la recherche mais ces données seront à prendre en compte.

Industries

Revenons sur terre quelques instants dans nos bonnes vieilles usines. L'automatisation des chaînes de production est en croissance depuis plusieurs années et cela pourrait gagner en ampleur au cours des prochaines décennies, notamment grâce à l'impression 3D.

Pour une chaîne de production de voitures, il deviendrait possible d'imprimer un moteur en une seule fois. Si les gains en coûts sont évidents, cela simplifierait également l'approvisionnement avec « seulement » des matériaux nécessaires.

Conclusion : la seule limite aux applications futures de l'impression 3D est notre imagination.

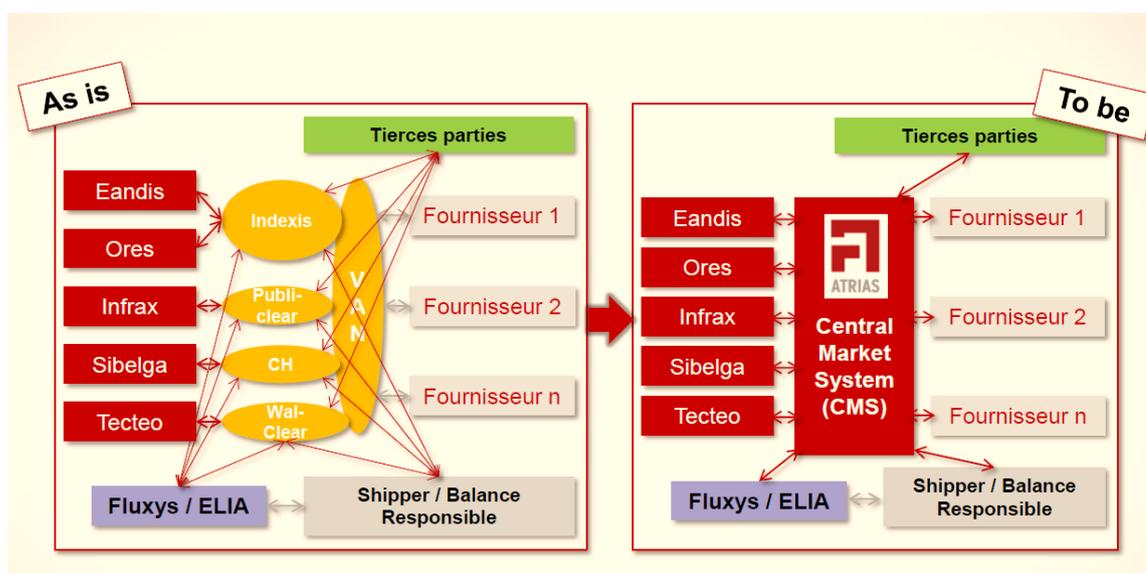
ATRIAS est une S.C.R.L. fondée en 2011, commune à tous les GRD belges (Eandis, Infrax, Sibelga, Ores, Resa, AIEG, REW et AIESH).

*Elle a pour but, d'agir comme une plateforme informatique neutre entre les différents acteurs du marché de l'énergie (gaz-électricité). Elle s'efforce de préparer le marché de l'énergie aux nouvelles technologies de Smart- Meter * afin de répondre aux nouveaux défis de demain.*

Pour ce faire, Atrias mettra en production courant 2017, une nouvelle clearing house appelée CMS (Central Market Système).

** Le smart meter est un compteur électronique dit «intelligent» programmé à distance. Ce type de compteur est capable de suivre et rapatrier en temps réel la consommation d'un foyer. Grâce à ce système de fonctionnement, il permettra aux différents fournisseurs sur le marché, à établir des facturations de régularisation annuelle ou clôture de compte sur base de consommations réelles.*

Cette nouvelle plateforme se prépare comme suit :



Cette nouvelle plateforme clearing house sera basée sur le MIG6.0 qui est le manuel de référence pour l'échange d'informations entre GRD et les tierces parties via le Central Market System. Il gère toutes les procédures marché comme les déménagements, le placement de compteurs à budget, fin de contrat, etc....

*Le but est de rendre le marché de l'énergie plus dynamique et interactif avec les nouvelles technologies. Celles-ci permettront aux utilisateurs du réseau de distribution, de gérer leur comportement énergétique avec comme mot d'ordre : **l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.***

Cette nouvelle structure engendre la mise en adéquation de nos systèmes informatiques indispensables aux échanges de données entre les différents intervenants ainsi que la formation du personnel AIEG aux nouvelles procédures administratives et techniques.

La mise en place de ce changement se fait au sein de notre comité de pilotage d'AREWAL avec notre partenaire informatique Haulogy depuis 2015.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2015, l'effort encouru pour renouveler le parc d'éclairage public s'est poursuivi principalement sur les communes d'Andenne et de Viroinval.

Ce projet avait débuté en 2013, dans le village de Dourbes. A ce jour, il a déjà permis de diviser par deux la consommation énergétique, et ce, pour l'ensemble du village, améliorant ainsi le cadre de vie et la qualité de l'éclairage puisque la couleur «blanc chaud» assure un rendu qui permet notamment la mise en valeur des bâtisses en pierres naturelles.

En 2014, ce fut au tour de la localité de Nismes, où pas moins de 240 points lumineux obsolètes et/ou énergivores, représentant 80% de l'ensemble du parc d'éclairage public, ont été remplacés par des luminaires LED à haute performance. Comme pour le village de Dourbes, le choix s'est également porté sur un modèle TECEO de l'entreprise wallonne SCHREDER. Grâce aux choix d'optiques appropriées, une étude photométrique a démontré l'économie substantielle de consommation de près de 60% en réduisant le nombre de points à 30 en lieu et place de 40 pour le village de Dourbes, tout en maintenant un éclairage efficace, sécurisant et convivial.

Le Dimming, une innovation testée pour la première fois à Dourbes, consiste à diminuer l'intensité lumineuse de la lampe à certains intervalles prédéfinis. Cette technique a été généralisée dans le cadre du projet initié à Nismes. Dès lors, les 240 luminaires installés sont tous équipés d'un module autonome qui permet de réduire de 50% la luminosité et donc la consommation des lampes durant un certain laps de temps (généralement de minuit à 6 heures du matin) ; ce qui permettra de garantir un éclairage minimum suffisant, tout en réduisant les coûts énergétiques facturés à la commune.

L'investissement a permis de réaliser une économie d'environ 15% sur la consommation totale du parc de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal. Durant l'exercice 2016, des mesures seront prises ponctuellement afin de vérifier en temps réel l'exactitude de la diminution de la consommation énergétique. Les LEDs ne nécessitent aucun entretien spécifique. Depuis leur installation sur les localités concernées, à savoir près de 3 ans, nous ne déplorons aucune panne.

Fin 2015, le bureau d'études de l'AIEG a finalisé le projet de remplacement de l'éclairage dans trois autres localités de la commune de Viroinval :

- Olloy-Sur-Viroin : 140 points lumineux;*
- Treignes : 110 points lumineux;*
- Vierves : 110 Points lumineux;*

L'intérêt du remplacement de l'ensemble des points de ces communes est indéniable. En effet, si l'on compare le nombre de points de ces 3 communes (27%) avec l'ensemble du parc de l'entité, ceux-ci représentent 40% de la consommation totale de l'entité. Cet investissement constituera une réelle économie sur les coûts énergétiques.

Comme suite au marché public dont le critère prioritaire était axé sur la réduction des coûts, deux sociétés ont été retenues. La société SCHREDER, avec son TECEO, a été retenue pour le remplacement des luminaires de la commune d'Olloy-Sur-Viroin.

La société PHILLIPS, avec son LUMA, a quant à elle, remporté les lots pour la réalisation des travaux sur les communes de Treignes et Vierves. Le remplacement des lampes est programmé début 2016 et devrait se terminer dans le courant du deuxième trimestre 2016.

La commune d'Ohey a été reprise en gestion par l'AIEG en 2006. Le réseau moyenne tension était à 99% aérien, avec des lignes en très mauvais état et un matériel vétuste.

Dès 2007, des travaux ponctuels d'amélioration du réseau ont été effectués (enfouissement de quelques tronçons, remplacement de matériel,...), avec notamment le démontage du réseau basse tension en cuivre nu, et son remplacement par un réseau en tresse plus sûr, mais aussi plus fiable.

En 2009, 2 millions d'euros ont été investis afin de doter la commune d'une alimentation moyenne tension grâce à un câble souterrain en provenance d'Andenne. Malgré cet investissement, les interruptions de fournitures étaient fréquentes, surtout en période hivernale. La combinaison de conditions météorologiques extrêmes, de la présence massive de lignes aériennes, et de la vétusté de certains équipements ont constitué un véritable défi pour les équipes d'interventions qui étaient chargées de réaliser les dépannages.

En 2011, la multiplication des incidents en moyenne tension a poussé le département technique de l'AIEG à élaborer un grand programme d'enfouissement de l'ensemble des lignes moyenne tension. Le projet, qui s'étalera sur une durée de 5 années, permettra la mise sous terre de pas moins de 40 kms de lignes, et ainsi limiter considérablement les pannes et les désagréments subis par les habitants de la commune d'Ohey.

Entre 2012 et 2015, ce ne sont pas moins de 15 kms de lignes vétustes moyenne tension qui ont été mises hors service au profit d'un réseau souterrain constitué de câbles et de cabines équipées d'un matériel moderne. La cabine Fond de Bologne, implantée dans le centre d'Ohey, permet désormais d'alimenter l'ensemble de la commune de manière sécurisée. Les tronçons toujours problématiques sont constamment surveillés et monitorés grâce à un système de surveillance et de télé contrôle, ce qui permet une rapidité de réaction en cas de panne.

En 2014, la cabine Haillot Place a été mise en service dans le village d'Haillot, équipée d'un matériel moderne et d'un système de télé contrôle et de surveillance 24h/24. Cette cabine alimente dorénavant, à partir d'Andenne, l'ensemble des autres localités autrefois alimentées à partir de la ligne aérienne venant de Miecret.

2016 – 2018 : Phase 2 des travaux d'enfouissement

En 2015, parallèlement au marché public initié pour la réalisation des travaux, l'AIEG a lancé un ambitieux programme en vue de fiabiliser le réseau aérien existant qui ne sera pas concerné par les travaux d'enfouissement. Dès lors, 9 kms de lignes aériennes ont subi une inspection minutieuse tandis que 4 kms ont fait l'objet d'un entretien systématique (élagage, remplacement de pièces anciennes, réparation de brins de lignes cassées ...); ce qui permettra de reporter le début des travaux d'enfouissement de 6 à 7 mois et de faire basculer l'alimentation de l'ensemble de la commune via le réseau souterrain au départ d'Andenne.

La phase 2 des travaux, programmée début 2016, pour une durée de 2 ans, sera divisée en 7 phases distinctes.

Tronçon	Longueur	Estimation
<i>int Nalamont - Fond de Bologne</i>	1.920	€ 195.104,00
<i>Tahier - Marchin</i>	4.500	€ 463.180,00
<i>Marchin - Route De Haillot</i>	3.500	€ 423.480,00
<i>Tahier - Libois</i>	2.500	€ 287.730,00
<i>Libois - Comognes</i>	2.300	€ 269.090,00
<i>Comognes - Matagne</i>	3.300	€ 316.790,00
<i>Gros Ohey - Bois d'ohhey 2</i>	1.900	€ 254.510,00
TOTAL	19.920	€ 2.209.884,00

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 23 septembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à trois sociétés, sous forme d'un accord-cadre afin de permettre la réalisation des travaux à brève échéance. Ceux-ci débuteront durant le troisième trimestre 2016.

- **Ronveaux S.A** de Ciney;
- **JACOBS** de Bierset;
- **AGEC** de Villers-Le Bouillet;

L'accomplissement de ces travaux sera le point d'orgue d'un projet hors norme de mise à niveau du réseau de distribution moyenne tension de la commune d'Ohey, ultime garantie d'un service de qualité et d'une stabilité accrue de la fourniture d'électricité.

REVITALISATION DU CENTRE-VILLE D'ANDENNE

L'un des projets les plus importants de cette année 2015 a certainement été la revitalisation du centre-ville d'Andenne, Un projet visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat (en ce compris les fonctions de commerces et de service), par la mise en œuvre de conventions associant la commune et le secteur privé.



Le dossier présenté par la Ville d'Andenne vise à promouvoir la réhabilitation du « Quartier du centre » par une opération immobilière de grande ampleur, destinée à rendre vie au centre d'Andenne en y augmentant l'offre de logements, de commerces et des services. L'aménagement des espaces publics permettra aux Andennais de bénéficier d'un espace convivial de rencontres, de liaisons piétonnes plus aisées entre les différents quartiers du centre-ville, et donnera aux commerces du centre-ville un supplément d'attrait par la création d'un parking public de proximité.



Le projet global prévoit la création de plus de 200 logements, 32 commerces ou professions libérales, une grande surface commerciale, une crèche, une résidence services, une bibliothèque et des espaces pour les services communaux. Les deux premières phases comprendront un peu plus de 100 logements, ainsi que des parkings, commerces et services publics. Des travaux conséquents d'adaptation du réseau de distribution moyenne tension ont été nécessaires pour répondre aux besoins des différents usagers, 2 cabines moyenne tension ont été implantées dans le périmètre du projet, près de 4 kms de câbles basse et moyenne tensions ont été posés en collaboration avec les services communaux et d'autres impétrants.

L'étude de l'éclairage et la mise en lumière de l'ensemble du site (percée, place, voirie ...) a été confié par la commune d'Andenne à l'AIEG, un éclairage LED à haute performance a été proposé alliant efficacité énergétique mais aussi aspect esthétique, la solution retenue consistera à mettre en œuvre des colonnes en lumière ou peuvent être intégrés :

- *Des caméras de surveillance haute définition (CCTV);*
- *Des bornes Wi-Fi pour offrir des services Internet ;*
- *Des haut-parleurs ;*
- *Des bornes de recharge pour véhicules électriques ;*
- *Des bornes d'alimentation pour coffrets forain ;*

Le luminaire, qui se présentera sous forme de long cylindre modulaire (5 m de hauteur) se veut moderne et épuré. Chaque module pourra pivoter sur 360°, ce qui est essentiel pour le module de surveillance vidéo.

L'éclairage LED proposera un large choix de distributions photométriques adaptées à de nombreuses applications (routes, rues, sentiers, places, passages pour piétons, éclairage architectural) afin de répondre à tous les besoins de lumière via une seule colonne. Un anneau lumineux pouvant changer de couleur peut, par exemple, guider les personnes vers une issue de secours. Enfin, le principe du DIMMING point par point sera retenu, afin réaliser des économies d'énergie.



20

*Rapport d'activités de
L'intercommunale*

15

Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activités, les comptes annuels, le rapport de gestion et celui du Commissaire Réviseur.

Nous vous soumettons également la proposition de répartition du trop-perçu du 60^{ème} exercice de notre Intercommunale.

INVESTISSEMENTS

Au cours des sept dernières années, l'A.I.E.G. a investi pour l'extension et l'amélioration de son réseau :

En 2009 :	2.645.921 €
En 2010 :	2.723.070 €
En 2011 :	1.883.118 €
En 2012 :	1.674.812 €
En 2013 :	2.466.178 €
En 2014 :	3.776.549 €
En 2015 :	4.129.871 €



LONGUEUR RÉSEAUX GRD

Au 31 décembre 2015, ceux-ci se répartissent comme suit :

<i>Souterrain "haute tension"</i>	<i>275 kms</i>
<i>Aérien "haute tension"</i>	<i>154 kms</i>
<i>Souterrain "basse tension"</i>	<i>78 kms</i>
<i>Aérien "basse tension"</i>	<i>551 kms</i>
<i>Total longueur réseaux</i>	<i>1.058 kms</i>

CABINES, POSTES AÉRIENS, ARMOIRES TROTTOIRS ET TRANSFORMATEURS

Au 31 décembre 2015, ceux-ci se présentent comme suit :

<i>Armoires trottoirs</i>	<i>343</i>
<i>Cabines</i>	<i>206</i>
<i>Postes aériens</i>	<i>219</i>
<i>Transformateurs</i>	<i>431</i>
<i>Cabines privées</i>	<i>115</i>

NOMBRE DE CLIENTS PROTÉGÉS, COMPTEURS À BUDGET

Au 31 décembre 2015, ceux-ci se présentent comme suit :

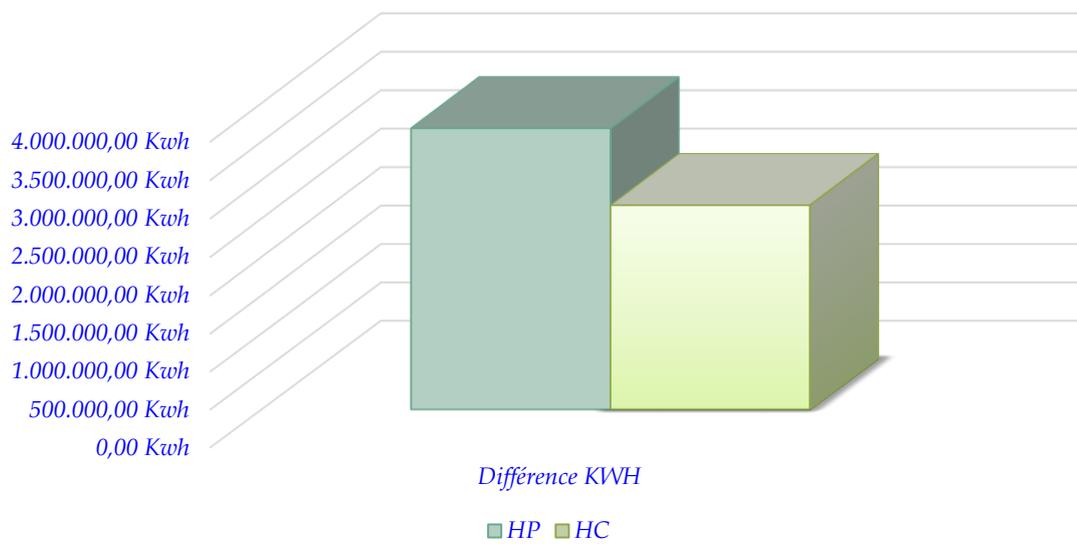
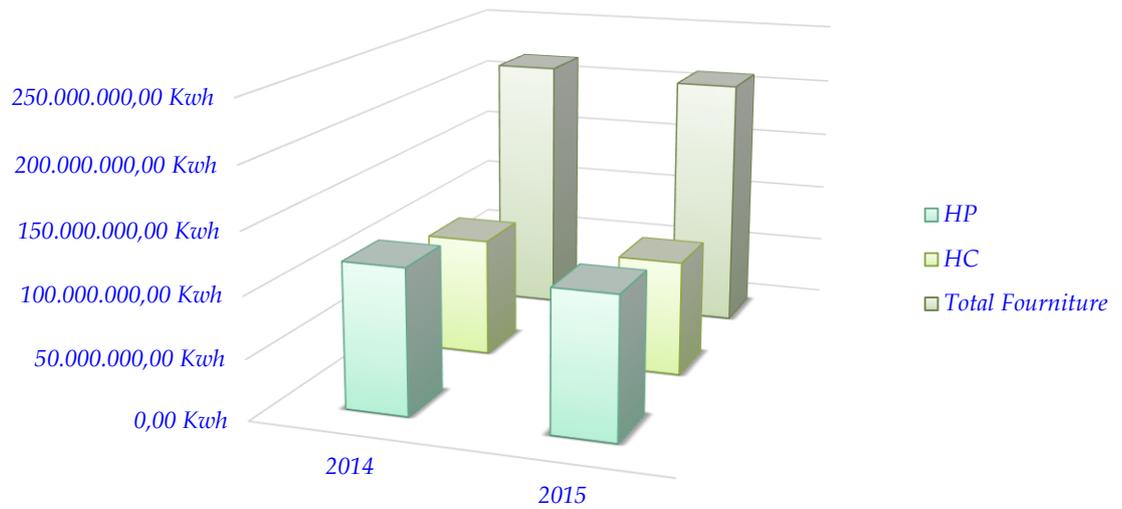
<i>Clients protégés - Fournisseur social</i>	<i>363</i>
<i>Compteurs à budget - Fournisseur social</i>	<i>79</i>
<i>Compteurs à budget - Autres fournisseurs</i>	<i>454</i>

RÉCAPITULATIF DES KWh AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Diff %</u>
<u>Consommation BT</u>			
HP simple T	28.512.093,63 Kwh	27.395.189,00 Kwh	-4,08%
HP	36.417.058,50 Kwh	35.098.744,00 Kwh	-3,76%
HC	42.147.556,47 Kwh	42.105.380,00 Kwh	-0,10%
Excl Nuit	5.458.429,67 Kwh	5.314.014,01 Kwh	-2,72%
EP HP	639.227,38 Kwh	587.553,98 Kwh	-8,79%
Ep HC	2.761.940,13 Kwh	2.464.143,68 Kwh	-12,09%
Total BT	115.936.305,77 Kwh	112.965.024,66 Kwh	-2,63%
<u>Consommation DirectBT AMR</u>			
HP	2.435.371,30 Kwh	2.485.663,00 Kwh	2,02%
HC	1.492.136,55 Kwh	1.560.372,00 Kwh	4,37%
Sous Total	3.927.507,85 Kwh	4.046.035,00 Kwh	2,93%
<u>Consommation DirectBT MMR</u>			
HP	0,00 Kwh	0,00 Kwh	0,00%
HC	0,00 Kwh	0,00 Kwh	0,00%
Sous Total	0,00 Kwh	0,00 Kwh	0,00%
Total Direct BT	3.927.507,85 Kwh	4.046.035,00 Kwh	2,93%
<u>Consommation 26 kV</u>			
HP	51.171.506,94 Kwh	49.935.450,00 Kwh	-2,48%
HC	45.822.409,46 Kwh	43.566.047,00 Kwh	-5,18%
Total 26KV	96.993.916,40 Kwh	93.501.497,00 Kwh	-3,74%
HP	119.175.257,74 Kwh	115.502.599,98 Kwh	-3,18%
HC	97.682.472,27 Kwh	95.009.956,68 Kwh	-2,81%
Total Fourniture	216.857.730,02 Kwh	210.512.556,66 Kwh	-3,01%

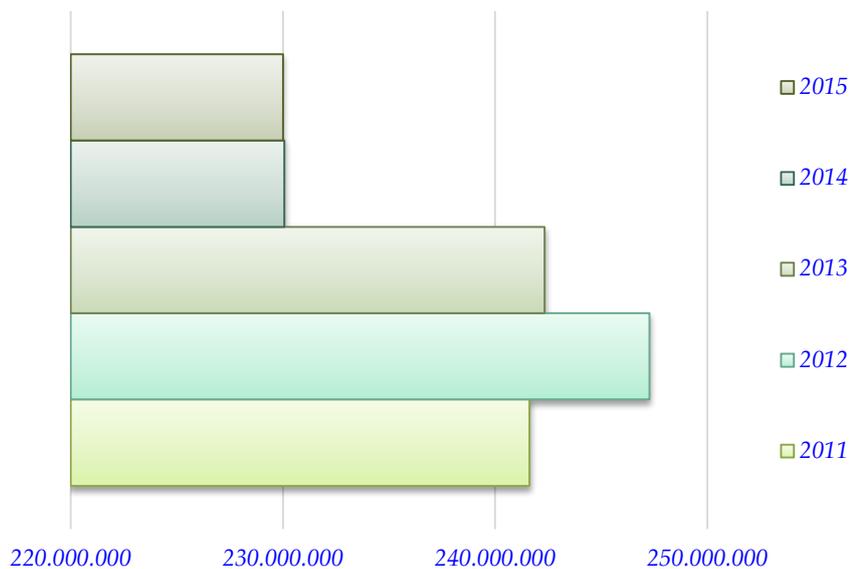
DIFFÉRENCE DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>Différence KWH</u>
HP	119.175.257,74 Kwh	115.502.599,98 Kwh	3.672.657,76 Kwh
HC	97.682.472,27 Kwh	95.009.956,68 Kwh	2.672.515,59 Kwh
Total Fourniture	216.857.730,01 Kwh	210.512.556,66 Kwh	6.345.173,35 Kwh



ÉNERGIE TRANSITÉE

En 2015, l'énergie transitée sur l'ensemble du réseau A.I.E.G. a été de 229.999.239 kWh.



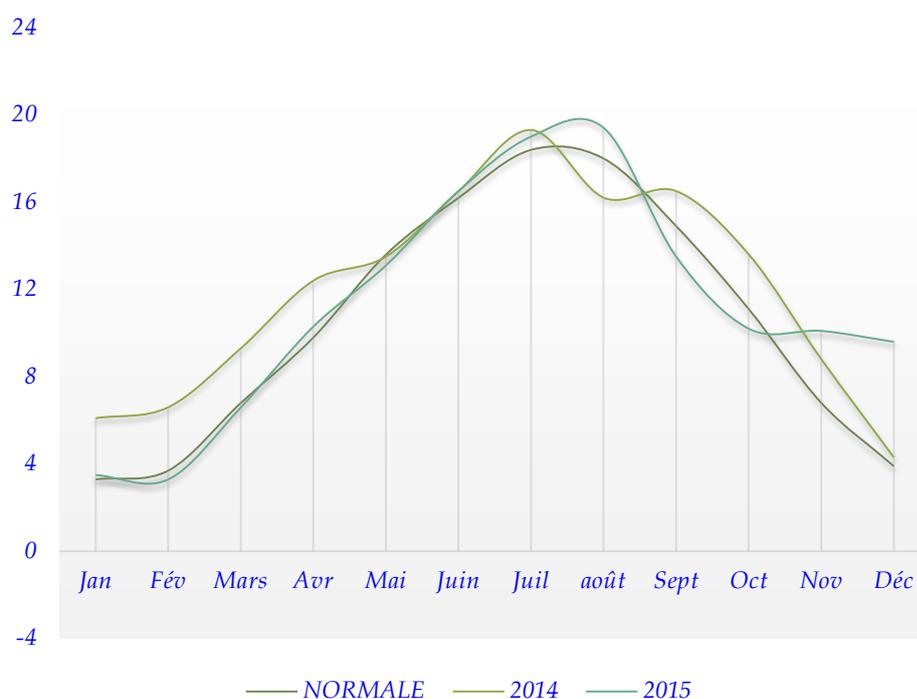
<u>ANNEE</u>	<u>TRANSIT</u>	<u>ECART EN % (Y/Y-1)</u>
2011	241.618.824	
2012	247.272.990	2,34%
2013	242.338.238	-2,00%
2014	230.066.162	-5,06%
2015	229.999.239	-0,03%

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE

Il est intéressant de présenter l'évolution de la température de cette année 2015 en comparaison avec l'année 2014 ainsi que la moyenne normale. En effet, de cet élément, nous constatons que l'évolution de la consommation d'énergie électrique est de moins en moins sensible à l'évolution de la température et des saisons.

Les données nous ont été fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

	<u>NORMALE</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Jan	3,3	6,1	3,5
Fév	3,7	6,6	3,3
Mars	6,8	9,3	6,6
Avr	9,8	12,4	10,3
Mai	13,6	13,5	13,1
Juin	16,2	16,5	16,5
Juil	18,4	19,3	19,0
août	18,0	16,2	19,4
Sept	14,9	16,5	13,5
Oct	11,1	13,6	10,2
Nov	6,8	8,8	10,1
Déc	3,9	4,3	9,6
	10,54	11,93	11,26





*Comptes annuels de
L'intercommunale*

Bilan

<i>Actif</i>	<i>page 38</i>
<i>Passif</i>	<i>page 39</i>
<i>Compte de résultats</i>	<i>pages 40 - 41</i>
<i>Autres frais d'établissement</i>	<i>page 42</i>
<i>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</i>	<i>page 43</i>
<i>Terrains et constructions</i>	<i>page 43</i>
<i>Installations, machines, outillage</i>	<i>page 43</i>
<i>Mobilier, matériel roulant</i>	<i>page 44</i>
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>page 44</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>page 45</i>
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>page 45</i>
<i>Etat des immobilisations financières</i>	<i>pages 46 - 47</i>
<i>Informations relatives aux participations</i>	<i>pages 48 - 49</i>
<i>Placements de trésorerie, autres placements</i>	<i>page 50</i>
<i>Etat du capital et structure de l'actionnariat</i>	<i>page 50</i>
<i>Provisions pour autres risques et charges</i>	<i>page 51</i>
<i>Résultats d'exploitation</i>	<i>pages 52 - 53</i>
<i>Bilan social</i>	<i>page 54</i>

Bilan au 31 décembre 2015

	<i>Case</i>	2015	2014
<i>Actifs immobilisés</i>	20/28	<u>52.267.444</u>	<u>47.568.400</u>
<i>Frais d'établissement (annexe I)</i>	20	174.216	
<i>Immobilisations incorporelles (ann. II)</i>	21	418.097	566.099
<i>Immobilisations corporelles (ann. III)</i>	22/27	48.901.487	44.435.031
<i>Terrains et constructions</i>	22	6.392.012	758.099
<i>Installations, machines et outillage</i>	23	34.830.703	30.350.229
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	290.157	358.278
<i>Location-financement et droits similaires</i>	25	16.371	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26	7.223.536	7.223.536
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	27	148.708	5.744.889
<i>Immobilisations financières (ann. IV et V).</i>	28	2.773.643	2.567.270
<i>Entreprises liées</i>	280	480.375	480.375
<i>Entreprises avec lesquelles il existe un lien</i>	282	6.200	
<i>Autres immobilisations financières</i>	284/8	2.287.068	2.086.895
<i>Actions et parts</i>	284	2.261.071	2.060.898
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	25.997	25.997
 <i>Actifs circulants</i>	 29/58	 <u>8.780.454</u>	 <u>13.914.311</u>
<i>Stocks et commandes en cours d'exécution</i>	3	1.489.074	1.788.673
<i>Stocks</i>	30/36	1.489.074	1.788.673
<i>Approvisionnements</i>	30/31	1.489.074	1.788.673
<i>Créances à un an au plus</i>	40/41	4.079.907	6.712.813
<i>Créances commerciales</i>	40	3.545.115	6.052.208
<i>Autres créances</i>	41	534.792	660.604
<i>Placements de trésorerie (ann. V et VI)</i>	50/53	500.000	2.638.000
<i>Autres placements</i>	51/53	500.000	2.638.000
<i>Valeurs disponibles</i>	54/58	1.693.950	1.814.642
<i>Comptes de régularisation (ann. VII)</i>	490/1	1.017.524	960.184
 <i>Total de l'actif</i>	 20/58	 <u>61.047.898</u>	 <u>61.482.711</u>

<i>Passif</i>			
	<i>Case</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
<i>Capitaux propres</i>			
	10/15	<u>37.134.395</u>	<u>35.253.504</u>
Capital (ann. VIII)	10	10.330.243	5.246.743
Capital souscrit	100	22.203.550	17.120.050
Capital non appelé (-)	101	-11.873.307	-11.873.307
Plus-values de réévaluation	12	7.600.602	7.720.730
Réserves	13	19.182.810	22.286.030
RésERVE légale	130	3.085.388	3.085.388
Réserves indisponibles	131	13.374.363	13.229.373
Autres réserves indisponibles	1311	13.374.363	13.229.373
Réserves immunisées	132	51.790	
Réserves disponibles	133	2.671.269	5.971.269
Subside	15	20.740	
<i>Provisions et impôts différés</i>			
	16	<u>679.234</u>	<u>645.248</u>
Provisions pour risques et charges	160/5	641.887	645.248
Grosses réparations et gros entretiens	162	250.440	250.440
Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	391.447	394.808
Impôts différés	168	37.347	
<i>Dettes</i>			
	17/49	<u>23.234.269</u>	<u>25.583.959</u>
Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	10.667.145	11.170.112
Dettes financières	170/4	10.667.145	11.170.112
Dettes de location-financement et assimilées	172	11.652	
Etablissements de crédit	173	10.655.493	11.170.112
Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	8.671.360	11.600.444
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	518.823	483.187
Dettes commerciales	44	6.052.654	7.956.631
Fournisseurs	440/4	6.052.654	7.956.631
Acomptes reçus sur commandes	46	639.447	570.535
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	479.000	180.052
Impôts	450/3	358.967	72.354
Rémunérations et charges sociales	454/9	120.033	107.698
Autres dettes	47/48	981.435	2.410.039
Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	3.895.764	2.813.403
<i>Total du passif</i>			
	10/49	<u>61.047.898</u>	<u>61.482.711</u>

Compte de résultats

	Case	2015	2014
<i>Ventes et prestations</i>	70/74	15.312.497	13.736.493
<i>Chiffre d'affaires (ann. XII, A)</i>	70	10.694.388	9.558.740
<i>Production immobilisée</i>	72	4.129.871	3.776.549
<i>Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)</i>	74	488.238	401.204
<i>Coût des ventes et prestations</i>	60/64	13.567.973	10.635.521
<i>Approvisionnements et marchandises</i>	60	3.626.240	3.610.855
<i>Achats</i>	600/8	3.326.641	4.129.651
<i>Variation des stocks (augmentation -, réduction +)</i>	609	299.589	-518.795
<i>Services et biens divers</i>	61	4.832.807	3.404.796
<i>Rémunérations, charges sociales et pensions</i>	62	2.864.514	2.736.073
<i>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorp et corporelles</i>	630	2.229.307	2.079.950
<i>Réd valeur /stocks, commandes en cours d'exéc et créances</i>	631/4		15.772
<i>Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)(ann. XII, C3 et E)</i>	635/7	-3.361	-1.221.310
<i>Autres charges d'exploitation (ann. XII,F)</i>	640/8	18.466	9.384
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	70/64	1.744.524	3.100.972
<i>Produits financiers</i>	75	206.645	303.555
<i>Produits des immobilisations financières</i>	750	165.902	216.797
<i>Produits des actifs circulants - Autres Produits Financiers</i>	751/7529	40.743	86.757
<i>Charges financières</i>	65	528.077	494.709
<i>Charges des dettes (ann. XIII,B et C)</i>	650	514.716	482.657
<i>Autres charges financières (ann. XIII, E)</i>	652/9	13.362	12.052
<i>Bénéfice courant avant impôts</i>	70/65	1.423.092	2.909.818
<i>Produits exceptionnels</i>	76	359.611	1.756.487
<i>Reprises d' amort et de réd. de valeur /immob. incorp. et corp. (***)</i>	760	248.630	262.869
<i>Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	763		1.161
<i>Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)</i>	764/9	110.982	1.492.456
<i>Charges exceptionnelles</i>	66	744.885	878.418
<i>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorp et corporelles</i>	660	151.243	60.289
<i>Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	663	14.753	
<i>Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)</i>	664/8	578.889	818.129

Compte de résultats

	Case	2015	2014
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	1.037.818	3.787.887
Impôts sur le résultat	67/77	292.861	13.409
Impôts (ann. XV)	670/3	292.861	13.409
Prélèvement sur Réserves Immunisées/ Impôts différés	78	4.842	
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/67	<u>749.799</u>	<u>3.774.477</u>
Dotations aux réserves indisponibles (***)	6921		
Bénéfice à affecter	9906		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	749.799	3.774.477
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		1.901.974
à la réserve légale	6920		102.002
aux autres réserves	6921	24.862	1.799.972
Bénéfice à distribuer	694/6	<u>749.799</u>	<u>1.872.503</u>
Rémunération du capital	694	724.937	1.872.503
Autres allocataires	696		

Etat des immobilisations corporelles, en euros

20	<i>Autres frais d'établissement</i>	2015	2014
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent</i>		
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Nouveaux Frais engagés</i>	176.244	
	<i>Amortissements, Autres</i>	2.028	
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	174.216	

21	<i>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</i>	2015	2014
	<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	939.872	743.981
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	31.089	408.880
	<i>Cessions et désaffectations</i>		212.989
	<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
	<i>Au terme de l'exercice</i>	970.961	939.872
	<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	373.773	269.009
	<i>Mutations de l'exercice</i>		
	<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	179.091	181.559
	<i>Repris</i>		76.796
	<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>		
	<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
	<i>Au terme de l'exercice</i>	552.864	373.773
	<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	418.097	566.099

Etat des immobilisations corporelles, en euros

22 Terrains et constructions	2015	2014
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	1.384.464	1.286.522
<i>Mutations de l'exercice</i>	6.093.094	97.941
<i>Valeurs au terme de l'exercice</i>	7.477.557	1.384.464
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	626.365	589.685
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements actés de l'exercice</i>	459.180	36.680
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</i>	1.085.545	626.365
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	6.392.012	758.099
23 Installations, machines, outillage		
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	50.262.808	47.229.340
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	6.132.691	3.129.659
<i>Cessions et désaffectations</i>	331.876	96.191
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	56.063.623	50.262.808
<i>Plus-values au terme de l'exercice précédent</i>	5.956.189	5.956.189
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	5.956.189	5.956.189
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	25.868.768	24.551.707
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	1.870.933	1.599.325
<i>Repris</i>	204.999	186.073
<i>Acquis de tiers</i>		
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	331.876	96.191
<i>Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)</i>	-13.716	
<i>Au terme de l'exercice</i>	27.189.109	25.868.768
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	34.830.703	30.350.229

Etat des immobilisations corporelles, en euros

24 Mobilier, matériel roulant	2015	2014
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	2.018.110	1.834.678
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Acquisitions, y compris la production immobilisée</i>	86.514	203.688
<i>Cessions et désaffectations</i>	30.297	20.256
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	2.074.327	2.018.110
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	1.659.832	1.538.716
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Amortissements sur valeurs d'acquisitions</i>	136.457	141.372
<i>Repris</i>		
<i>Annulés à la suite de cessions et désaffectations</i>	12.119	20.256
<i>Transfert d'une rubrique à une autre</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	1.784.169	1.659.832
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	290.157	358.278

25 Location-financement et droits similaires

<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	
<i>Acquisitions</i>	17.869
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	
<i>Actés</i>	1.498
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	16.371

Etat des immobilisations corporelles, en euros

26 Autres immobilisations corporelles	2015	2014
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	7.223.536	7.223.536
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Cessions et désaffectations</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>	7.223.536	7.223.536
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>		
<i>Mutations de l'exercice</i>		
<i>Au terme de l'exercice</i>		
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	7.223.536	7.223.536
27 Immobilisations en cours et acomptes versés		
<i>Valeurs d'acquisition au terme de l'exercice précédent</i>	6.043.440	3.242.120
<i>Mutations de l'exercice</i>	-5.894.732	2.801.320
<i>Au terme de l'exercice</i>	148.708	6.043.440
<i>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent</i>	298.551	117.248
<i>Mutations de l'exercice</i>	-298.551	181.303
<i>Au terme de l'exercice</i>		298.551
<i>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</i>	148.708	5.744.889

Etat des immobilisations financières

	Codes	2015	2014
Entreprises liées, Participations, Actions et Parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	83913P	601.500	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions - Transfert	8361		601.500
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	601.500	601.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8451P		
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8551		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	121.125	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		121.125
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	121.125	121.125
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	280	<u>480.375</u>	<u>480.375</u>
Entreprise avec liens de Participation, Actions et Parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P		
Mutations de l'exercice			
Acquisitions-Tsfert	8363	6.200	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	6.200	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P		
Mutations de l'exercice			
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P		
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P		
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	282	<u>6.200</u>	

Etat des immobilisations financières

	Codes	2015	2014
Autres entreprises-participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	2.170.758	2.554.258
Mutations de l'exercice			
Acquisitions-Tsfert	8363	112.500	-383.500
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	2.283.258	2.170.758
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	94.696	94.696
Mutations de l'exercice		87.674	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	182.369	94.696
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	22.310	22.310
Mutations de l'exercice			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	22.310	22.310
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	182.245	214.870
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		-32.625
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	182.245	182.245
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	284	<u>2.261.071</u>	<u>2.060.898</u>
Autres entreprises-créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	25.997	25.997
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Autres (+)/(-)	8633		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8	<u>25.997</u>	<u>25.997</u>

Informations relatives aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement	Comptes annuels arrêtés au
	Nombre	%
INTER-REGIE		
BE 0207.622.758		31/12/2014
Société coopérative à responsabilité limitée		
Rue Royale 55/10		
1000 Bruxelles		
BELGIQUE		
Parts de capital	111	0,82
BEP EXPANSION ECONOMIQUE		
BE 0201.400.209		31/12/2014
Société coopérative à responsabilité limitée		
Avenue Sergent Vrithoff 2		
5000 Namur		
BELGIQUE		
Parts de capital	28	0,40
TECTEO		
BE 0204.245.277		31/12/2014
Société coopérative à responsabilité limitée		
Rue Louvrex 95		
4000 Liège		
BELGIQUE		
Parts de capital	5.240	0,10
ECETIA FINANCES S.A		
BE 0203.978.726		31/12/2014
Société coopérative à responsabilité limitée		
Rue Sainte-Marie 5/5		
4000 Liège		
BELGIQUE		
Parts de capital	1	0,01

Informations relatives aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement	Comptes annuels arrêtés au
	Nombre	%
PUBLI-T		
BE 0475.048.986		31/08/2015
Société coopérative à responsabilité limitée		
Galerie Ravenstein 4		
1000 Bruxelles		
BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	2.040	0,11
SOCOFÉ		
BE 0472.085.439		31/12/2014
Société anonyme		
Rue Maurice Destenay, 13		
4000 Liège		
BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	6.000	1,30
ZE-MO		
Société coopérative à responsabilité limitée		30/06/2015
BE 0844.379.951		
Rue de Fond Cattelain, 2 Bte 1.2		
B - 1435 MONT SAINT GUIBERT		
BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	3.252	59,85
ATRIAS		
BE 0836.258.873		31/12/2014
Galerie Ravenstein 4 Bte 4		
1000 Bruxelles		
BELGIQUE		
<i>Parts de capital</i>	2	0,01

Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Codes	2015	2014
Placements de trésorerie-Autres placements			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	500.000	2.638.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	500.000	1.500.000
de plus d'un an	8688		1.138.000
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
Comptes de régularisation			
<i>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</i>			
Charges à reporter		113.048	63.805
Produits acquis		183.005	171.144
Report Bonus/Malus décisions CREG		552.324	552.324
Régularisations diverses		169.147	172.912
Etat du capital et structure de l'actionariat			
Etat du capital			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		17.120.050
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	22.203.550	
	<i>Codes</i>	<i>Montants</i>	<i>Nombre d'actions</i>
<i>Modifications au cours de l'exercice</i>			
<i>Représentation du capital</i>			
<i>Catégories d'actions</i>			
Capital "A" suivant statuts		700	28
Capital "B1" suivant statuts		16.857.350	674.294
Capital "B5" suivant statuts		262.000	10.480
Capital "D" suivant statuts			
Capital "E" suivants statuts		5.083.500	50.835
Actions nominatives	8702		
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703		
	<i>Codes</i>	<i>Montant non appelé</i>	<i>Montant appelé non versé</i>
Capital non libéré			
Capital non appelé	101	11.873.307	11.873.307
Capital appelé, non versé	8712		
<i>Actionnaires redevables de libération</i>			
Communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rumes et Viroinval		<u>11.873.307</u>	<u>11.873.307</u>

<i>Provisions pour autres risques et charges</i>		
	<i>Codes</i>	<i>Exercice</i>
<i>Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important</i>		
<i>Provisions pour grosses réparations et entretiens</i>		250.440
<i>Provisions pour litiges en cours</i>		378.095
<i>Provisions pour dommages causés aux tiers</i>		13.352
<i>Provisions Impôts Différés</i>		37.347
<i>Etat des dettes et comptes de régularisation du passif</i>		
<i>Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle</i>		
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>		
<i>Dettes financières</i>	8801	518.823
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	8831	
<i>Etablissements de crédit</i>	8841	518.823
<i>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	518.823
<i>Dettes ayant plus de 1 an mais 5 ans au plus à courir</i>		
<i>Dettes financières</i>	8802	11.652
<i>Etablissements de crédit</i>	8832	11.652
<i>Total des dettes ayant plus de 1an mais 5 ans au plus à courir</i>	8912	11.652
<i>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</i>		
<i>Dettes financières</i>	8803	10.655.493
<i>Etablissements de crédit</i>	8843	10.655.493
<i>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</i>	8913	10.655.493
<i>Dettes garanties</i>		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</i>		
<i>Dettes financières</i>	8922	
<i>Etablissements de crédit</i>	8962	10.667.145
<i>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</i>	9062	10.667.145
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>		
<i>Impôts</i>		
<i>Dettes fiscales estimées</i>	450	358.967
<i>Rémunérations et charges sociales</i>		
<i>Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale</i>	9076	
<i>Autres dettes salariales et sociales</i>	9077	120.033
<i>Comptes de régularisation</i>		
<i>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</i>		
<i>Charges à imputer</i>		184.222
<i>Produits à reporter y compris interventions tiers</i>		3.801.542

Résultats d'exploitation

Charges d'exploitation	Codes	2015	2014
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	42	43
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9087	38,00	37,60
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	60.073	58.824
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.023.611	1.960.000
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	747.230	707.578
Primes patronales pour assurances extralégales	622	18.218	17.056
Autres frais de personnel	623	75.455	51.440
Réductions de valeur			
Réductions sur stocks et commandes en cours actées	9110		15.772
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	6115		134.991
Utilisations et reprises	9116	3.361	1.356.301
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	18.466	9.384
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,26	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	620	
Frais pour l'entreprise	617	13.019	

Bilan social

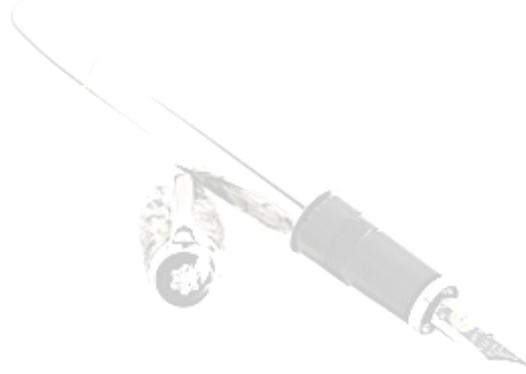
Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		2015	2015	2015	2014
Nombre moyen de travailleurs	100	36,2	6	38,1	37,60
Nombre d'heures effectivement prestées	101	58.466	1.607	60.073	58.824
Frais de personnel	102				2.540.175
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103				43.740
A la date de clôture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	
Nombre de travailleurs		105	36	6	39
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	35	6	37
Contrat à durée déterminée		111	1	0	1
Par sexe et niveau d'études					
Hommes		120	28	4	29
de niveau primaire		1200	2	0	2
de niveau secondaire		1201	18	2	18
de niveau supérieur non universitaire		1202	3	0	3
de niveau universitaire		1203	5	2	6
Femmes		121	8	2	9
de niveau secondaire		1211	5	1	6
de niveau supérieur non universitaire		1212	3	1	3
Par catégorie professionnelle					
Employés		134	19	4	21
Ouvriers		132	17	2	17
Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice					
Entrées					
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice		205	13	1	13
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		210	2	1	2
Contrat à durée déterminée		211	11	0	11
Sorties					
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice		305	14	1	14
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée déterminée		310	3	1	3
Contrat à durée déterminée		311	11	0	11
Par motif de fin de contrat					
Pension		340	2	0	2
Autre motif		343	12	1	12
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice					
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés		5801	-	5811	-
Nombre d'heures de formation suivies		5802	-	5812	-
Coût net pour l'entreprise		5083	-	5813	-
dont coût brut directement lié aux formations		58031	-	58131	-

Résultats d'exploitation

Résultats financiers	Codes	2015	2014
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
Produits des immobilisations financières		165.902	216.797
Produits des actifs circulants		40.743	86.757
Autres charges financières			
Ventilation des autres charges financières			
Charges financières sur emprunts		514.716	482.657
Frais de banque		13.362	12.052
Résultats exceptionnels			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur boni/mali CREG			
Produits exceptionnels sur amortissements interventions tiers		204.999	186.073
Plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles			1.161
Produits divers imputables aux années antérieures		110.642	1.135.211
Autres produits exceptionnels		43.970	342.792
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur extournes interventions tiers		151.243	60.289
Moins-values sur réalisations d'immobilisations corporelles		14.753	
Charges diverses imputables aux années antérieures		578.889	818.129
Impôts et taxes			
Impôts sur le résultat			
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	292.861	13.409
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	4.450.194	4.237.135
Par l'entreprise	9146	4.497.306	5.312.682
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	601.477	582.374
Précompte mobilier	9148	5.628	13.409
Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)			
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	8.700	7.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)			
Autres missions d'attestation 95061 1.500	95061	3.200	1.700



Rapports de gestion du Conseil d'Administration



Conformément au Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

1. Les immobilisations corporelles

En 2015, l'A.I.E.G. a investi une somme de 4.129.871,05 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux. L'AIEG a dû réaliser des investissements supplémentaires liés à l'explosion d'une cabine de dispersion en sus des travaux importants qui étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015.

2. Les immobilisations financières

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 02 septembre 2015 quant à la souscription de parts dans l'augmentation de capital de PUBLI-T scrl, l'AIEG a souscrit 450 actions supplémentaires à 250 € chacune. Les parts souscrites dans la société PUBLI-T représentent 692.313,71 €.

Les parts souscrites pour un montant de 1.487.361,14 € en SOCOFE et les parts souscrites dans la société ZE-MO pour un montant de 480.375,00 € ainsi que les autres participations dans diverses sociétés ont eu un rendement total de 165.901,95 € cette année.

L'AIEG a participé à la création de la société coopérative à responsabilité limitée AREWAL « Association Réseaux Wallons ».

Cette société a pour objet d'assister les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz qui en sont associés dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues par les décrets, règlements et arrêtés ; et en particulier les obligations de service public qui leur sont imparties, comme par exemple la gestion de l'éclairage public.

AREWAL est composé de 3 gestionnaires de réseaux de distribution : l'AIEG, l'AIESH et la Régie de Wavre. L'AIEG détient 62 parts à 100 €.

3. Les Produits

Le chiffre d'affaires s'établit à 10.694.388,15 €. Celui-ci se compose des produits du timbre GRD et également le produit de la redevance pour l'utilisation du réseau de Namur.

La production immobilisée s'élève à 4.129.871,05 €.

Le montant total des ventes et prestations est fixé à 15.312.497,24 €.

Les produits financiers, s'élèvent à 206.644,78 € dont 39.616,17 € résultent des placements bancaires et 165.901,95 € des immobilisations financières.

4. Les charges

Le poste « coût des ventes et prestations » s'élève à 13.567.972, 91 €.

5. Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2015, le bénéfice à affecter s'élève à 749.798,92 €.

De ce montant, il y a lieu de déduire, suivant les statuts, la rémunération du capital libéré par les associés soit 322.868,62 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG/ORES soit 95.231,76 € et 24.861,82 € correspondant aux désaffectations 2015, qui sont transférées en autres réserves indisponibles.

Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 724.937,10 €.

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 09 juin 2016.

6. OSP

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique).

7. Tarifs

Les tarifs pour la période régulatoire 2015-2016 sont approuvés.

D'autre part, la décision de la CREG quant aux boni/mali et leurs affectations pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ne sont pas clôturés. Le dossier boni/mali 2015 introduit à la CWaPE est également en attente de décision.

8. Amortissements - Interventions Tiers - Investissements

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers seront portés en réserves indisponibles, ce qui représente pour l'année 2015 un montant de 24.861,82 €.

9. Personnel

L'Intercommunale compte 38 ,1 équivalents temps plein dont 7 agents statutaires.

En 2015, l'AIEG a procédé aux engagements d'un agent administratif et d'un agent technique.

10. Litiges

- Contentieux AIEG c/ Etat belge - Ministère des Finances

L'AIEG a introduit un premier recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions du Titre II, Chapitre 1er, section 2, sous-section 1er, de la loi-programme du 19 décembre 2014, publiée au Moniteur belge du 29 décembre 2014 (taxation des intercommunales à l'ISOC). L'affaire est pendante devant la Cour constitutionnelle sous le numéro de rôle 6244.

Suite à l'adoption de la loi-programme du 10 août 2015, publiée au Moniteur belge du 18 août 2015, deuxième édition tendant, en partie, à corriger un certain nombre de problèmes introduit par la loi-programme du 19 décembre 2014, l'AIEG a introduit un second recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions des articles 86 et 87 de la loi-programme du 10 août 2015 susvisée. L'affaire est pendante devant la Cour constitutionnelle sous le numéro de rôle 6355.

Le conseil de l'AIEG dans ces affaires est Maître DEPRE.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN _ (ex- TECTEO)

L'AIEG a introduit une action en référé et au fond contre la société PUBLIFIN en cause de la résiliation unilatérale, par cette dernière, des conventions d'apport en usage, de gestion et de clearing house qui l'unissaient à l'AIEG.

L'AIEG a obtenu gain de cause en référé devant la Cour d'Appel de Liège ainsi qu'en première instance au fond devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

Le tribunal a ordonné une réouverture des débats pour permettre à l'AIEG de justifier du montant de son préjudice. Une somme provisionnelle de 25.000 € lui étant déjà allouée.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle RG 2013/5- A et la plaidoirie est fixée au 14 avril 2016.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître DEPRE.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN _ (ex- TECTEO)- en présence de la Ville d'Andenne

L'AIEG a introduit une requête en interoction volontaire devant la Justice de Paix d'Andenne dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau de distribution électrique andennais menée par la Ville d'Andenne et en vue de soutenir celle-ci.

Il a été fait droit à la demande de la Ville et les indemnités provisoires revenant à la partie expropriée ont été fixées dans un jugement du 10 décembre 2015 de Monsieur le Juge de Paix d'Andenne.

- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN _ (ex- TECTEO)

L'AIEG est partie défenderesse devant le Tribunal de Commerce de Namur (section de Dinant) dans le cadre de l'action indemnitaire introduite par la société PUBLIFIN (ex- TECTEO) ensuite de la décision d'exclusion de cette dernière par délibération de l'Assemblée Générale de l'AIEG du fait de l'anéantissement de l'apport en usage résultant de la procédure d'expropriation sous 3.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle général A/14/00262 dudit tribunal et a été fixée pour plaidoiries le 7 décembre 2015.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître DEPRE.

- Contentieux AIEG c/ LAMPIRIS en présence de la CWAPE

L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Cour d'Appel de Liège dans le cadre du recours introduit par la sa LAMPIRIS à l'encontre des décisions tarifaires adoptées par la CWAPE à l'encontre des GRD wallons.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître DEPRE.

1. Objet du rapport

Le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires de la société le présent rapport spécial, établi conformément à l'article 423 du Code des sociétés.

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'intérêt pour la société de procéder à une augmentation de capital E par apports en nature.

Ces apports consistent en une cession (transfert de propriété) de l'ensemble des points d'éclairage public détenus par les communes de Andenne, Ohey, Gesves, Viroinval et Rumes à la société coopérative à responsabilité limitée **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ** en abrégé **A.I.E.G**, dont le siège social est établi à l'Hôtel de Ville de Viroinval, à concurrence de 1.370.650,00 € pour la commune de Andenne, de 234.880,00 € pour la commune de Ohey, de 249.760,00 € pour la commune de Gesves, de 349.390,00 € pour la commune de Viroinval, de 379.160,00 € pour la commune de Rumes.

Le rapport du Commissaire de la société, établi conformément au même article 423 du Code des sociétés, figure en annexe du présent rapport. Le Conseil d'Administration estime ne pas devoir s'écarter de ses conclusions.

2. Intérêt de l'augmentation de capital

Cette augmentation de capital permettra principalement de transférer l'ensemble de la gestion de l'éclairage public vers l'Intercommunale, l'entretien de l'éclairage public étant déjà une obligation de service public pour l'Intercommunale en sa qualité de GRD.

3. Intérêt des apports en nature

3.1 Description des apports

Le GRD est responsable de l'amélioration de l'éclairage public et de son entretien.

Le fait d'en détenir toute la gestion sera un incitant à mettre tout en œuvre pour diminuer la charge liée à la consommation des appareils d'éclairage et à rendre le réseau d'éclairage mis en place moins énergivore.

4. Rémunération des apports

Les parts émises ne seront pas rémunérées, l'Intercommunale devra par contre reprendre les obligations des communes, à savoir désigner un fournisseur d'énergie et s'acquitter de la charge financière que représente la consommation annuelle des points d'éclairage.

5. Dépôt et mise à disposition des rapports

Conformément au prescrit légal, un exemplaire du présent rapport et un exemplaire du rapport du commissaire seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Ils seront également mis à la disposition des actionnaires ou leur seront adressés conformément aux règles légales et statutaires.

1. Objet du rapport

Le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires de la société le présent rapport spécial, établi conformément à l'article 413 du Code des sociétés.

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'intérêt pour la société de procéder à la modification de l'objet social par la création d'un secteur spécifique destiné à la gestion de l'éclairage public, par la création d'un capital de type E, telle que cette modification statutaire est soumise à l'assemblée générale extraordinaire.

2. Intérêt de la création d'un secteur spécifique

La création d'un secteur spécifique destiné à la gestion de l'éclairage public permettra à l'Intercommunale de gérer, en sus l'entretien de l'éclairage public qui est déjà une obligation de service public pour l'Intercommunale en sa qualité de GRD, l'ensemble des obligations des communes, en ce compris la désignation d'un fournisseur d'énergie et d'en acquitter les factures, ainsi que de réaliser les investissements.

Le fait de détenir toute la gestion de l'éclairage public sera un incitant à mettre tout en œuvre pour diminuer la charge liée à la consommation des appareils d'éclairage et à rendre le réseau d'éclairage mis en place moins énergivore.

L'éclairage public constitue une matière d'intérêt communal ; cette matière présente déjà un lien fonctionnel et économique avec les missions imparties au gestionnaire de réseaux de distribution électricité.

L'article 34, 7° du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité impose, en effet aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, des obligations de service public clairement définies, transparentes, non discriminatoires, parmi lesquelles figurent notamment :« l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public », l'établissement et le développement du réseau d'éclairage public, son approvisionnement en électricité génèrent de lourdes charges pour les communes qui gagneraient à être mutualisées et rationalisées.

3. Valorisation des parts

Le capital social sera illimité et constitué de parts nominatives et indivisibles de 100 € (cent euros) chacune. Il est divisé en autant de genres de capitaux que de besoins.

4. Dépôt et mise à disposition des rapports

Conformément au prescrit légal, un exemplaire du présent rapport sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Ils seront également mis à la disposition des actionnaires ou leur seront adressés conformément aux règles légales et statutaires.

2

Répartition du trop-
perçu

1

5

Résultats de l'exercice

PRÉLÈVEMENTS ET AFFECTATIONS

Le solde bénéficiaire au 31 décembre 2015 s'élève à	1.037.032,16
Charge fiscale de l'exercice	-287.233,24
6,25% du capital B1 libéré par les associés	-322.868,62
Namur : Rétribution de la mise à disposition du réseau	-95.231,77
Transfert des désaffectations des interventions tiers vers la réserve indisponible	-24.861,82
<u>A distribuer :</u>	<u>306.836,71</u>

ATTRIBUTION DU TROP PERÇU

<u>Communes</u>	<u>Répartition suivant accord</u>
Andenne	232.771,45
Ohey	31.834,20
Rumes	
Viroinval	
Gesves	42.231,06
<u>Total :</u>	<u>306.836,71</u>

RÉMUNÉRATION CAPITAL LIBÉRÉ

Au 31 décembre 2015, la situation du capital libéré de chaque commune associée se présente comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Capital "B1"</u>	<u>Taux</u>	<u>Rétribution</u>
Andenne	1.390.237,76	6,25 %	86.889,86
Namur	1.937.438,25	6,25 %	121.089,89
Ohey	205.564,50	6,25 %	12.847,78
Rumes	868.531,90	6,25 %	54.283,24
Viroinval	764.125,59	6,25 %	47.757,85
<u>Total :</u>	<u>5.165.898,00</u>		<u>322.868,62</u>

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

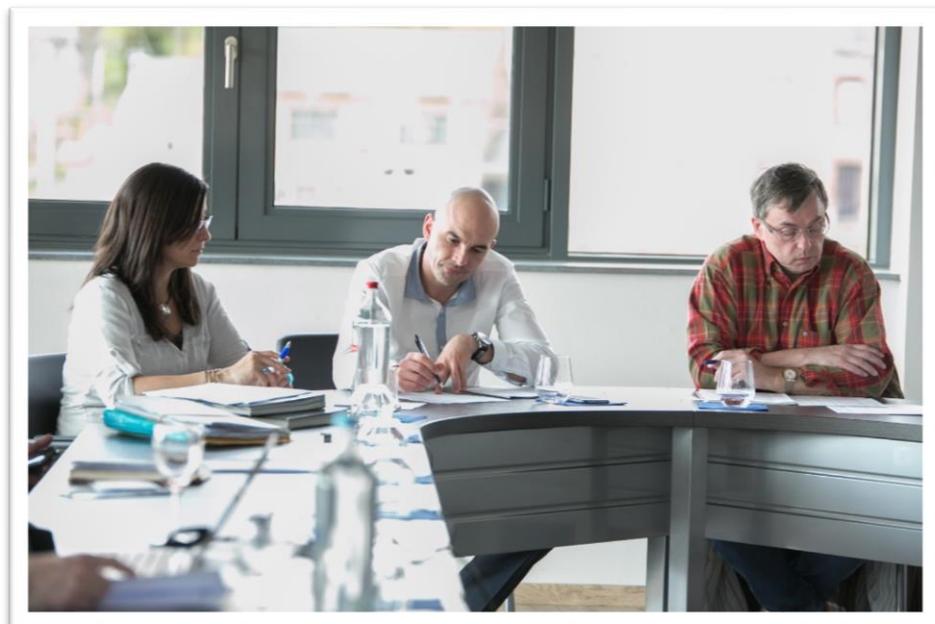
	<i>Trop perçu au 31/12/2015</i>	<i>6,25 % du capital souscrit</i>	<i>Rétribution de la mise à disposition du réseau</i>	<i>Total 31/12/2015</i>
<i>Andenne</i>	232.771,45	86.889,86		319.661,31
<i>Namur</i>		121.089,89	95.231,77	216.321,66
<i>Ohey</i>	31.834,20	12.847,78		44.681,98
<i>Rumes</i>		54.283,24		54.283,24
<i>Viroinval</i>		47.757,85		47.757,85
<i>Gesves</i>	42.231,06			42.231,06
<u>Total :</u>	<u>306.836,71</u>	<u>322.868,62</u>	<u>95.231,77</u>	<u>724.937,10</u>

En ce qui concerne la répartition du dividende, après avoir rémunéré les parts B1 pour un montant de 322.868,62 €, nous avons pris le RAB se rapportant aux sections de Namur en y appliquant le taux de rémunération de la marge bénéficiaire équitable.

Du résultat obtenu, il a été soustrait le montant de 121.089,89 € correspondant à la rémunération des parts B1 de Namur ainsi que la charge fiscale correspondante, en tenant compte du taux d'imposition moyen (intérêts notionnels déduits).

Le solde à distribuer a été réparti en tenant compte des accords de répartition.

Rapport du Commissaire RÉVISEUR



Mesdames et Messieurs les Coopérateurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'Intercommunale A.I.E.G. S.C.R.L. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 61.047.898,09 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de 749.798,92 €.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relèvent

du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale A.I.E.G. S.C.R.L. au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ✚ *Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.*

- ✚ *Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.*

- ✚ *L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.*

- ✚ *Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.*

S.c.P.R.L. BRANKAER Ph. & Partners

Commissaire

Représentée par

Ph. BRANKAER

Liste des adjudicataires

A

N

N

E

E

2015

Procédure négociée sans publicité

- ✦ AGEC SPRL
- ✦ CABLERIE D'EUPEN SA
- ✦ CECEO NV/SA
- ✦ DRUGMAND & MEERT NV
- ✦ EE JANSSENS SPRL
- ✦ EUROMOLD NV
- ✦ GARAGE HENNAUX SA
- ✦ GUILLAUME ETS
- ✦ JACOBS SA
- ✦ LANDIS & GYR SA
- ✦ NEXANS SA
- ✦ NUSSBAUMER
- ✦ PAUWELS TRAFI BELGIUM NV
- ✦ PHILIPS BELGIUM SA
- ✦ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✦ SCHREDER
- ✦ STEEL SA
- ✦ VOLTACOM

Appel d'offre général

- ✦ AGEC SPRL
- ✦ DRIESCHER - WEGBERG
- ✦ JACOBS SA
- ✦ RONVEAUX SA
- ✦ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN

Adjudication publique

- ✦ AGEC SPRL
- ✦ INFRATECH SA
- ✦ JACOBS SA
- ✦ PHILIPS BELGIUM SA
- ✦ RONVEAUX SA
- ✦ SCHREDER/COMELEC
- ✦ TEGEC